

Montreuil, 20 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes rouges du 17 octobre 2017

Le conseil spécialisé pour les filières « ruminants et équidés » s'est réuni le 17 octobre 2017, sous la présidence de Bruno Colin. Au-delà de la conjoncture des marchés depuis le début de l'année 2017, le conseil a examiné les évolutions économiques et sociétales intervenues au cours des trois dernières années dans le secteur bovin, préalable indispensable pour définir des priorités d'actions et aller vers des contrats de filières.

Conjoncture et situation des marchés dans les filières bovine et ovine

Concernant le **secteur bovin**, l'Institut technique de l'élevage (Idele) note une nette amélioration des cours des *broutards* par rapport à 2016 en France, avec une faible baisse saisonnière. Les exportations de bovins maigres sont en progression sur les huit premiers mois de l'année, notamment vers l'Italie, qui représente 80 % du marché du broutard, mais aussi vers l'Espagne.

Sur le marché des *gros bovins*, les prix des jeunes bovins français sont au plus haut depuis cinq ans, grâce à une offre modérée et au dynamisme de la demande italienne en broutards engraisés haut de gamme. Si l'abattage des vaches laitières a nettement ralenti par rapport à 2016 pour retrouver un rythme normal, les abattages de vaches allaitantes sont en revanche beaucoup plus soutenus ce qui fait pression sur les cours. La consommation de viande bovine en France continue de s'éroder depuis le début de l'année. Les exportations françaises de viande bovine sont également en repli, notamment vers l'Italie, la Grèce et l'Allemagne.

Concernant le **secteur ovine**, les cotations sont en légère baisse par rapport à 2016 pour l'agneau lourd français. Les abattages sont globalement en repli depuis le début de l'année. Les importations d'agneaux vivants et de viande ovine sont également en recul. La consommation des ménages reste orientée à la baisse.

Filière bovine : pour aller vers des contrats de filières, des priorités à définir

Le cabinet Blézat Consulting a réalisé, à la demande de FranceAgriMer, un travail d'évaluation des évolutions du contexte économique, réglementaire et sociétal des filières agricoles depuis la définition des premières stratégies nationales à l'horizon 2025, publiées en 2014.

Concernant le **capital de production**, le marché de la viande bovine a été perturbé par la crise laitière et l'augmentation des abattages de vaches laitières qui ont abondé l'offre de viande. Par ailleurs, le cheptel allaitant a amorcé une phase de recapitalisation. Les inquiétudes sur le manque de production se sont donc estompées par rapport à 2013-2014.

En parallèle, le **marché à l'export** pour le vif ou la viande reste concentré sur l'Union européenne, avec quatre destinations phares : l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce. Cependant, la France a perdu des parts de marché face à la Pologne, sur des marchés importants comme la Grèce et l'Italie, sur la période 2014-2016. Le cabinet s'interroge aussi sur la stratégie d'exportation de la filière vers les pays tiers, alors que des opportunités existent vers les pays du pourtour méditerranéen. Au-delà de cette zone, l'offre française à l'export semble en décalage avec les attentes et s'adresse plutôt à des marchés de niche, à plus haute valeur ajoutée, estime Blézat Consulting.

Pour le cabinet, la filière bovine ne produit pas assez de valeur et a du mal à valoriser les races à viande. Sur le marché intérieur, la demande, en baisse depuis plusieurs années, s'oriente clairement vers la viande hachée, et les pièces nobles sont de plus en plus difficiles à valoriser. L'innovation et les dépenses de recherche & développement restent faibles dans la filière et le marketing limité. La restauration commerciale hors domicile se développe, notamment le snacking, mais continue de recourir majoritairement aux importations pour son approvisionnement.

La reconquête du marché intérieur reste d'actualité avec des problèmes récurrents d'inadéquation offre/demande (carcasses trop lourdes, critères de qualité essentiellement industriels et non en lien avec les attentes consommateur...).

Le renouvellement des générations dans cette filière devient préoccupant en amont comme en aval : les exploitations dégagent des revenus de plus en plus faibles face au capital engagé, et les entreprises de transformation sont jugées peu attractives.

Au-delà des enjeux de marché, la filière bovine française doit aussi répondre à des enjeux sociétaux toujours plus prégnants. Bien-être animal et réduction de l'impact sur l'environnement constituent deux défis majeurs pour cette filière, qui devra, à l'avenir, miser sur une communication plus réactive pour restaurer l'image du secteur. La bataille médiatique menée par les associations anti-viande s'est en effet intensifiée au cours des dernières années.

Au moment où l'interprofession est en train de définir son plan de filière, le cabinet Blézat Consulting invite la filière à définir clairement ses priorités et à s'engager dans un projet positif qui évite à la filière de subir les aléas du marché aussi bien intérieur qu'à l'export. Faut-il avant tout reconquérir le consommateur français avec plus d'innovations ou de segmentation des produits ? Ou bien faut-il mettre des moyens sur le développement à l'international face à un marché intérieur où la consommation individuelle ne cesse de s'effriter au fil des années ?

Un plan d'action génétique 2017-2019 à intégrer aux réflexions des filières animales

France Génétique Elevage a présenté au conseil le plan d'action génétique 2017-2019, élaboré dans le cadre de la Commission nationale d'amélioration génétique (CNAG), qui doit être intégré aux réflexions des différentes filières animales. Certaines actions sont communes à l'ensemble des filières animales. Il s'agit notamment de mettre en cohérence le dispositif français avec le règlement zootechnique de l'Union européenne, d'adapter les règles sanitaires pour la cryobanque nationale permettant de conserver les matériels génétiques, de mettre en place des bases de données des ressources zoogénétiques, d'accompagner l'ouverture sanitaire des frontières pour l'export, d'encourager l'utilisation des races locales dans les lycées agricoles...

Pour le secteur des ruminants, plus spécifiquement, les actions retenues visent à l'utilisation de la génétique dans un raisonnement économique de la production, à investir dans la sélection de nouveaux caractères (santé, efficacité, résilience...), à valoriser *a posteriori* les orientations de sélection des races, à mettre à la disposition des éleveurs des animaux « faciles à vivre », à évaluer la place à donner au croisement dans les systèmes de production français. Des actions spécifiques sont également déclinées pour les ovins et les bovins, lait et viande.

Loi sur la protection des droits des travailleurs dans l'industrie de la viande : l'Allemagne fait un pas important pour encadrer le travail des travailleurs détachés dans les abattoirs

L'Ambassade d'Allemagne en France a présenté au conseil spécialisé une nouvelle loi permettant de mieux encadrer le travail des travailleurs « détachés », c'est à dire des salariés, souvent originaires des pays de l'Est, qui sont employés par l'intermédiaire de sous-traitants. Cette loi s'applique en Allemagne depuis le 25 juillet 2017. Elle prévoit une responsabilité du dirigeant de l'abattoir : si un sous-traitant paie à ces travailleurs moins que ce à quoi ils ont droit, le chef d'entreprise est tenu pour responsable. Les outils de travail tels que les couteaux de boucher ou le coût du logement du travailleur détaché ne peuvent plus être déduits des salaires. Le temps de travail exact doit être enregistré par l'abattoir. Le salaire minimum doit être respecté ainsi que le versement des charges sociales. Des contrôles et des sanctions, pouvant aller de 30 000 à 50 000 € en cas d'infraction, sont prévus. Ainsi, les pratiques abusives par rapport aux possibilités offertes par la directive sur le détachement des travailleurs devraient désormais être évitées.

Aide exceptionnelle aux jeunes bovins : les dossiers éligibles ont été payés avant le 30 septembre

Face aux difficultés des secteurs de l'élevage européen, la Commission européenne a adopté un règlement le 8 septembre 2016 permettant aux États-membres d'octroyer une aide exceptionnelle aux secteurs de l'élevage en vue de stabiliser les marchés.

Dans le cadre de ce règlement, la France a mis en place une aide aux jeunes bovins pour inciter la sortie de jeunes bovins mâles plus légers et enclencher ainsi une dynamique de réduction de la production de viande sur le marché. L'ensemble des demandes déposées avant le 30 juin 2017 ont été instruites et l'aide a été versée avant le 30 septembre 2017 à 1 800 éleveurs pour près de 22 000 animaux éligibles, soit un montant global d'environ 3,3 millions d'euros. Cette aide a permis de compenser le manque à gagner des éleveurs, lié au faible poids de l'animal lors de la vente. Elle a aussi permis de dégager le marché en dopant les exportations de jeunes bovins destinés à l'abattage, vers l'Algérie notamment. Tous les éleveurs ayant déposé un dossier recevront d'ici début novembre une notification de paiement ou de non éligibilité de leur dossier.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr